
JOURNAL GÉNÉRAL,
PAR M. FONTENAI.

Du Lundi 5 Mars 1792.

ASSEMBLEE NATIONALE.

SECONDE LEGISLATURE.

Séance du Samedi soir 3 Mars.

LA Séance du matin s'étoit terminée par quelques demandes ou rapports des Ministres. Celui des Contributions avoit remis copie des marchés faits avec M. Johannot d'Annonay pour la fabrication des Assignats. Il demandoit de nouveaux Commissaires; sur un nouveau rapport l'Assemblée y pourvoira.

Le Ministre de la Guerre avoit dit que sur les vingt millions remis à sa disposition, il ne lui en restoit plus que douze; il demandoit des fonds pour rembourser les frais d'équipement payés par les Départemens.

M. Tarbé avoit repris la parole pour exposer les causes du délai qu'éprouvent les impositions dans Paris. Il en résulroit un petit combat de compétence entre notre Directoire de Département & notre Municipalité. Le Ministre étoit pour le Directoire, & annonçoit que si nos Municipales ne se rendoient, il prendroit les ordres du Roi pour mettre fin à tout ce petit choc d'autorités; on avoit applaudi; on s'étoit retiré. On revient; & ce soir une lettre du Ministre annonce que des Brigands, après avoir volé les granges, s'amusent à voler les Districts. Le Secrétaire de celui de S. Quentin en est pour 2500 liv.; le District demande qu'il soit dispensé de rembourser cette somme. L'ordre du jour sur la demande.

Adresse du vaillant François Fluchard, Doyen des Canoniers. Plutôt que d'abandonner sa mèche, il mourra sur sa culasse. Il ne demande que la permission & l'honneur de tirer les premiers coups qui feront arborer sur les bastions de Luxembourg l'étendard tricolor. Mention honorable équivalente à la permission.

A l'époque de l'insurrection des Colonies Angloises, M. Caseau n'avoit rien épargné pour inspirer le saint devoir aux Canadiens. Trois ans de prison & la perte d'une bonne partie de toute sa fortune ont été tout le fruit de son zèle. Par l'organe de M. Lemontey, le Comité Diplomatique ne demande pour M. Caseau qu'un petit dédommagement de 125 mille liv. Quelques Membres,

moins généreux, réduisent la demande à l'ordre du jour.

Quelques-uns de ces Prêtres non-jureurs, qu'il a plu au Département de la Mayenne de faire exporter où bon lui a semblé, demandent humblement qu'il leur soit permis de reconnoître à quelques preuves un peu moins sensibles, l'Empire de la Liberté & de l'égalité. Un froid ordre du jour est toute la réponse à cette Adresse.

On se plaint que nous manquons d'écus; au premier jour nous manquerons d'épingles. Le Comité des Secours vient nous apprendre que nos Epingliers de l'Aigle y sont dans l'inaction, faute de fer & de laiton. Il leur faut un secours de 30 mille livres. Ils pourront l'obtenir une autre fois; mais aujourd'hui il n'y a pas même lieu à délibérer.

Séance du Dimanche 4 Mars.

Encore des plaintes sur le défaut de numéraire & de petits Assignats. Les Propriétaires du District de Villeneuve, Département de Lot & Garonne, écrivent que l'on ne voit chez eux ni écus, ni petits Assignats, pas même de sous de cloches. Cette disette produit quelque fermentation; l'Assemblée est priée d'en prévenir les effets. Le Comité des Assignats-Monnoie est chargé d'en chercher les moyens.

M. Merlin attend avec impatience un rapport sur ces Biens des Emigrés, que nos Décrets ont mis sous la main de la Nation: il n'imagine pas sur-tout que l'objet de ces Décrets ait été une simple protection à donner aux propriétés. Il se flatte bien qu'on prendra des dispositions pour en faire profiter la Nation. Les Tribunes applaudissent. Et M. Derobecourt annonce que le Comité Central a mis cet objet à l'ordre de la semaine.

Un Secrétaire annonce quelques dons patriotiques; on fait une petite promenade au Bureau, dont le résultat est la Proclamation de M. Morveau, nouveau Président.

Une Lettre de M. Amelot nous apprend que le déficit de la recette, pour le mois de Février, est seulement de vingt millions cinq ou six cens mille livres. Pour suppléer à ce déficit & pour quelques autres petits besoins, la Caisse de l'Extraordinaire est chargée de fournir quarante millions.

L'insurrection d'Ourcamp est passée à Dunkerque. Le Peuple s'y dispose à empêcher le départ des Navires chargés de grains pour les Départemens du Midi. Ce qui afflige sur-tout MM. les Municipaux, c'est que la Garde Nationale n'est nullement disposée à seconder leur zèle.

M. Calvet ajoute que les Troupes de ligne seules ont garanti d'un embrasement le Port de Dunkerque; que la Garde Nationale, requise par la Municipalité, a refusé de marcher. M. Chabot & quelques autres Membres crient à l'ordre. M. Albitte prétend que l'Assemblée n'a jamais douté du civisme des Soldats de ligne; qu'elle a seulement soupçonné quelques Officiers indignes de les commander.

La Municipalité de Dunkerque demandoit l'envoi de quelques Commissaires qui, témoins de ses opérations, pussent rendre compte de sa conduite & de son zèle. Dans l'espoir que le Peuple voudra bien attendre quelques jours pour son insurrection, la demande est renvoyée aux Comités de Commerce & d'Agriculture, qui feront leur rapport dans trois jours.

M. Calvet vouloit que le Président écrivit une lettre de satisfaction aux trois régimens en garnison dans cette ville; quelques Membres ont peur de distribuer la louange ou le blâme ayant d'avoir reçu des éclaircissemens plus exacts; l'ordre du jour sur la Motion de M. Calvet.

Sur celle de M. d'Orisy, l'Assemblée adopte des mesures pour la fabrication de petits Assignats, & entre autres l'envoi de nouveaux Commissaires, dont deux résideront à Annonay pour surveiller la fabrication du papier.

Une Députation des Juifs de la ci-devant Alsace est admise à la Barre, & réclame l'exercice des droits de Citoyens. Honneurs de la Séance aux Députés Rabins.

Honneur de la Séance encore aux Députés de la Section des Lombards. Ceux-ci ont appelé l'attention de l'Assemblée sur l'accaparement dont ils voient la cause dans la multiplicité des Billets de confiance. Ils demandent aussi que l'on se hâte de proscrire les médailles de M. Monneron; que tous les Commissaires de la Comptabilité soient nommés par le Peuple; que l'on fasse au plutôt disparaître les petits Coupons. La Pétition sera prise en grande considération.

On venoit de décréter le départ des Commissaires pour la fabrication de nouveaux Assignats; M. Amelot écrit qu'on en a brûlé hier pour 7 millions. Mieux valoit les garder, dit quelqu'un près de nous; ce seroit autant d'épargné sur la fabrication des nouveaux. Au reste ce dernier Auto-dafé n'empêche pas qu'il n'en reste encore en circulation pour un milliard cinq-cent millions.

M É L A N G E S.

Nos voisins auroient grand tort de s'imaginer qu'il leur suffiroit d'être loin de nous, d'en être séparés par les mers, ou d'établir de forts cordons de troupes sur nos frontières, pour empê-

cher l'esprit de licence de pénétrer chez eux. Dans tous les Pays d'Europe, où on ne condamne pas comme en Chine, les oisifs, les vagabonds, les mendians aux travaux publics, l'esprit révolutionnaire François pourray faire, tant qu'il subsistera dans cet Empire, plus ou moins de progrès, au moment où on s'y attendra le moins; parce que cette espèce de gens facile à foudroyer & à voler aux ordres du premier corrupteur, offre une masse vraiment imposante, & qui se multiplie tous les jours à la honte des Gouvernemens & de l'humanité. Tout Londres n'a pas été peu étonné, nous disent les Papiers Anglois, du 20 Février, de ce qui s'est passé le Samedi précédent au Théâtre de Haymarket. On y donnoit la Tragédie de *Macbeth*. Entre le premier & le second acte, on demanda tout haut, des Galeries & du Parterre, l'air: *ça ira*. Les cris se prolongèrent de manière à empêcher d'entendre tout le commencement de ce second acte: mais ils s'arrêtèrent tout-à-coup d'une manière aussi étrange qu'ils s'étoient élevés. Alors les Acteurs, par égard pour le Parterre qui le demanda, recommencèrent le second acte, qui ne fut plus interrompu.

La Séance du Parlement d'Angleterre, du 21 Février, offre des détails très-étendus sur les négociations de Paix entre la Russie & la Porte.

L'Affaire de M. Hastings se continue toujours. D'après le commencement de sa défense & les développemens qu'elle exige, il est peu probable que cette affaire soit terminée dans cette Session.

Mais puisque les Anglois veulent des airs révolutionnaires, donnons-leur une esquisse de la réalité. Venons aux faits. Nous les avons annoncés hier.

Peut-on faire des vœux pour un régime, reconnôître que le Chef suprême de l'Administration soit libre, lorsqu'on voit tant d'atrocités se commettre?

Voici en abrégé ce qui s'est passé à Marmande, d'après une lettre du 16 Février.

« Nous avons été assez tranquilles jusqu'à l'arrivée du Curé constitutionnel, qui, se voyant abandonné totalement, & chassé même de certaines maisons, a fait éclater toute sa rage contre M. Martin de Bonnefons, Curé de Marmande, & les autres Prêtres de la Ville.

» Le 2 Février, M. Martin de Bonnefons est appelé pour une maladie; une vingtaine de *bons Patriotes*, accourent, veulent forcer la maison pour en faire sortir le Pasteur: ce qu'ils exécutent. Ensuite ils fondent sur la maison de cet Ecclésiastique non-fermenté, cherchent à enfoncer les portes; brisent les contrevens, & ne cessent le ravage qu'à l'arrivée du Maire & du Juge de Paix, & sur l'assurance positive que M. Martin n'étoit pas chez lui. Alors ils se transportent chez les Demoiselles M... où étoit un digne Vicaire, chassé de Clairac pour avoir refusé le Serment: ils font les mêmes dégats, & maltraitent ces Demoiselles & l'Ecclésiastique; & ils ne cessent qu'à l'arrivée du Maire & du Juge de Paix.

» Il étoit 7 heures du soir. Le Maire aussi-tôt assemble le Corps Municipal; il dépose le procès-verbal, intervient un Réquisitoire du Procureur de la Commune, enfin jugement de la Municipalité

qui ordonne aux fleurs Martin & Negre, Prêtres, de vider le territoire de la Municipalité dans le délai de six heures après la signification. Elle leur fut faite le lendemain à neuf heures du matin, & ces Messieurs partirent à une heure après-midi.

» Aujourd'hui Jeudi 16, j'ai appris que cette nuit la troupe enragée s'étoit transportée chez M. l'Abbé Ségur, ancien Curé de Moirac, avoit tout brisé, portes, contrevents, meubles, &c..... & que ne l'ayant pas trouvé dans son lit qu'il venoit de quitter pour se sauver, elle avoit déchiré ses habits, emporté ses provisions. Delà, elle est allée chez le R. P. Bruno, Capucin, & chez le R. P. Ofet, Cordelier, & leur a notifié de quitter la Ville pour éviter d'être massacrés ».

Veut-on des traces plus affreuses de barbarie ? on les trouvera dans le voyage de 24 Officiers de Cambrésis amenés, en 27 jours, de Perpignan à Orléans. Comme on donnera l'histoire de ce voyage, & les Mémoires justificatifs en faveur de ces innocentes victimes de la tyrannie de la multitude, il me suffira de citer ici une anecdote qui fait voir les horribles traitemens que ces prisonniers ont éprouvés & le courage dont ils ont eu besoin. Voici ce qu'on nous écrit à ce sujet : « Je me trouvai, il y a quelque temps, logé dans une Auberge à Grisol, petit bourg situé près de Montauban, où logeoient galement 24 Officiers & un Sergent-Major du Régiment de Cambrésis, chargés de chaînes & conduits à Orléans par un Lieutenant-Colonel de la Gendarmerie Nationale, commandant une nombreuse escorte. Un des Officiers du nombre de ces 24, qu'on m'a dit être le second Lieutenant-Colonel, & un autre qu'on m'a dit être le premier Capitaine de ce Régiment, tous deux vieillards de 70 ans & de 50 de service, accablés des blessures qu'ils ont reçues dans les guerres d'Allemagne & d'Amérique, succomboient sous le poids de leurs chaînes, & ne pouvoient plus se soutenir, tant ils étoient foibles & accablés. Un jeune homme nommé URBAIN CHAPOULARD, qu'on m'a dit être le Sergent-Major, dont je viens de parler, écrivit un billet conçu en ces termes au Lieutenant-Colonel de la Gendarmerie Nationale, commandant l'escorte : *Monsieur, vous avez sans doute vu l'état où sont réduits MAM. d'Adhémar, mon Lieutenant-Colonel, & d'Alcu, mon Capitaine ; il leur est impossible d'aller plus loin sans succomber sous le poids de leurs chaînes ; & ces respectables Vieillards perdront inmanquablement la vie, si vous ne daignez les en décharger. Détachez les donc, je vous en supplie, & veuillez bien ajouter leurs chaînes aux miennes. Je suis jeune & par conséquent capable de les porter. Vous ne devez pas douter que si vous avez égard à ma prière, ce sera pour moi le plus beau jour de ma vie. Ne faites part, je vous prie, à personne de ce que j'écris, & soyez persuadé de la plus parfaite reconnaissance.* D'URBAIN CHAPOULARD. Je me trouvai à souper avec le Lieutenant-Colonel de la Gendarmerie, lorsqu'on lui remit ce billet, qu'il lut haut, mais auquel il n'eut aucun égard. Cependant le jeune homme récidiva sa demande & l'obtint. Je le vis le lendemain matin, versant des larmes de joie, en voyant les deux Officiers libres & dégagés de leurs chaînes ».

Arrêtons-nous à ce trait qui nous fait connoître un Héros en même temps qu'une action barbare, & voyons ce qui se passe de l'autre côté du Rhin.

On écrit de Coblenz en date du 27 Février : « Le Comte Romanzow, Ambassadeur de Russie auprès des Princes François, a dit que le Prince de Brunswick devoit commander un corps de 48,000 Prussiens. On attend la confirmation de cette nouvelle répandue par-tout ici. Les troupes Autrichiennes marchent par détachemens, & un grand nombre a ordre de se tenir prêt. Toutes les frontières sont couvertes : les troupes destinées aux grands corps d'armée ne se pressent pas. Cette lenteur, peut-être nécessaire & nullement nuisible aux intérêts des bons & vrais François, dérange les spéculations & les idées des impatiens, mais il faut donner à chaque chose son temps, & chaque jour est un pas fait vers le dénouement. J'ai vu une lettre du 18 Février, je ne me rappelle plus si elle est de Tournay ou de Bruxelles, qui dit : *Nos Compagnies de Chasseurs* (ce sont des Tyroliens dont je parle) *sont complètes sur le pied de guerre, & payées un mois d'avance.* C'est un Officier de ce Corps qui écrit..... On parle d'envoyer les Gardes-du-Corps à Clèves ; mais ce sont des nouvelles de café... Diable ! j'oubliois de vous dire que le Prince de Condé part ce matin d'ici, va s'établir à Mayence avec son quartier général ; son armée l'environnera. Cette nouvelle paroît sûre. Ce Prince s'est arrêté, dans sa route d'Oberkirch ici, dans un cantonnement de la Compagnie de Luxembourg des Gardes-du-Roi. Vous devez penser comme il a été accueilli par ces Messieurs. Ils sont aussi comblés de satisfaction que pénétrés de reconnaissance pour les choses flatteuses qu'à bien voulu leur dire ce Héros. Son nom seul relève le courage autant que sa conduite inspire le respect & le dévouement ».

Quand on lit ces détails & tant d'autres de cette nature qui arrive journellement de Coblenz, on ne peut retenir son indignation contre le grand Directeur de Bruxelles, qui, aidé des Monarchiens, des Feuillans, des Constitutionnels, des Jacobins même & des Calvinistes, veut faire en France une contre-révolution qui ne seroit due qu'à lui seul. De Paris à Rome, il n'y qu'une opinion contre ce jaloux & orgueilleux Courtisan qui ne cesse, par ses lâches, perfides & vils agens, de femer la discorde parmi la Noblesse Française, & de vouloir jeter la défaveur sur ceux qui lui rendent aujourd'hui les plus grands services. On lit sur ces menées un excellent article dans le *Journal de la Cour & de la Ville*, du 3 de ce mois. Une lettre écrite d'une des Cours les plus éclairées sur la politique de l'Europe, & par un des hommes les plus habiles à en saisir tous les mouvemens, écrivoit dernièrement au sujet d'un Journal qui s'est particulièrement attaché à faire connoître les menées secrètes du grand Directeur de Bruxelles : « Il a frappé sur le clou, quand il a démasqué l'intrigant de Bruxelles, le Négociateur de l'achat incensé de St-Cloud, & de l'arrestation scandaleuse du Cardinal de Rohan. Cet homme a une ambition effrénée & une intrigue diabolique. Il prétend déjouer nos Princes ; il veut les rendre nuls pour gouverner

seul le Royaume. Il sert honteusement le machiavélisme de quelques Ministres de Vienne, & il perd la France pour en devenir le tyran ».

Copie d'une Dépêche du Chancelier de Cour & d'Etat, Prince de Kaunitz-Rietberg, à M. de Blumendorf, Conseiller d'Ambassade, & Chargé d'affaires de Sa Majesté Impériale à Paris.

De Vienne, 17 Février 1792.

M. l'Ambassadeur de France en cette Cour a eu ordre de demander des explications au sujet de la note que je lui avois remise le 21 Décembre; il s'en est acquitté en me communiquant l'extrait suivant de la dépêche qui lui a été adressée à cet effet par M. de Lessart, le 21 Janvier dernier.

Il pourroit suffire de me rapporter sur l'objet des éclaircissements demandés, tant à la notoriété des faits qu'à une note postérieure remise de ma part à M. l'Ambassadeur de France, le 5 Janvier, & sans doute connue à Paris seize jours après, à la date de la dépêche de M. de Lessart; néanmoins les sentimens & les intentions de l'Empereur vis-à-vis de la France, sont si purs & si sincères, qu'il se prête volontiers aux éclaircissements réitérés, les plus francs, convaincu qu'il importe infiniment de les faire connoître tels qu'ils sont, & de dissiper complètement le faux jour sous lequel on s'efforce de les représenter pour compromettre la tranquillité mutuelle.

Les explications que M. l'Ambassadeur a été chargé de demander, se réduisent proprement aux deux chefs d'objets suivans: les ordres donnés au Maréchal de Bender, & le concert qui existe entre l'Empereur & plusieurs autres Puissances pour le maintien de la tranquillité publique, & pour la sûreté & l'honneur des Couronnes.

Premier éclaircissement relatif aux ordres donnés au Maréchal de Bender.

L'Empereur, sans attendre qu'il en fût requis par la France, a soumis le premier, dans ses Etats, la réception des Emigrés François aux règles les plus strictes de l'style innocent, & ce n'est aussi plus un secret dans toute l'Europe, que depuis le rassemblement des Emigrés, l'Empereur n'a cessé d'employer les conseils & les discours énergiques, pour les détourner de tout éclat propre à troubler la tranquillité publique. Sur quel fondement, à quel dessein M. de Lessart reproche-t-il donc à la Cour de Vienne d'avoir paru indifférente sur les mouvemens des Emigrés?

Les ordres au Maréchal Bender dont il s'agit, ont été liés, comme une condition absolue, à ce que la promesse de M. l'Electeur de Trèves, de faire exécuter chez lui les mêmes règles qui sont en vigueur au Pays-Bas, relativement aux Emigrés, fût pleinement remplie. M. de Lessart avoue qu'on le fait en France; ce point ne demandoit donc pas un éclaircissement; car, je ne fais que penser du reproche que nous fait ce Ministre, de ce que cette disposition n'avoit pas été exprimée dans la note du 21 Décembre, tandis que l'assistance demandée par l'Electeur, y est rapportée en propres termes, au cas que la tranquillité de ses frontières & Etats fût troublée, notwithstanding la sage mesure de ce Prince, d'adopter les mêmes principes qui ont été mis en vigueur dans les Pays-Bas Autrichiens, tandis que, dans ma seconde note, du 5 Janvier, la Déclaration d'assistance de notre part est positivement limitée aux cas d'invasion qui surviendroient, « Malgré les dispositions modérées & prudentes des Princes de l'Empire, de faire observer les mêmes Réglemens qui sont en vigueur aux Pays-Bas ». Si des indications précises ne suffisoient pas pour dissiper tous les doutes, si, en soi-même, il étoit possible de se figurer que l'Empereur voulut soutenir ailleurs des armemens qu'il a proscrits chez lui-même, que pouvoit-il rester à desirer après la lettre que M. le Comte de Mercy vous adressa le 7 Janvier, & dont vous me mandez, Monsieur, avoir aussi-tôt communiqué les propres termes à M. de Lessart, par laquelle cet Ambassadeur vous enjoignoit de communiquer au Ministère François, que l'Empereur n'avoit promis du secours à

l'Electeur « Qu'autant qu'il aura pleinement satisfait à la demande de la France, de ne permettre chez lui, ni rassemblement d'Emigrés, ni aucun préparatif, ni mesure hostiles, de quelque genre que ce soit, & qu'il n'adopte en tout point la conduite impartiale que l'on a tenue dans les Pays-Bas, relativement aux Emigrés François ». Cette explication officielle, jointe aux indications ci-dessus, est confirmée par le fait & par les propres rapports de M. de Sainte-Croix, sur l'exécution des ordres donnés pour faire cesser les rassemblemens; ne mettoit-il pas entre les mains du Ministère des moyens suffisans de calmer & d'anéantir les doutes des plus opiniâtres & des plus malveillans.

Comment, enfin, M. de Lessart peut-il borner les motifs des ordres donnés à M. le Maréchal de Bender, « A la supposition de quelques incurSIONS commises par des Municipalités »? Pourquoi passe-t-il sous silence les autres motifs que ma note du 21 Décembre annonce, en disant que, « L'expérience journalière ne rassuroit pas assez sur la stabilité & la prépondérance des principes modérés en France, & sur la subordination des Pouvoirs, & sur-tout des Provinces & des Municipalités »? De tout ce passage, le dernier mot est seul relevé: Est-ce que les autres motifs qu'il exprime, & qui se trouvent encore plus détaillés dans ma note du 5 Janvier, sur laquelle on garde également le silence, ne sont pas aussi vrais qu'importans: il est sûrement plus facile de le dissimuler que d'en combattre l'existence & la réalité.

Il étoit donc clair que le jour que l'Empereur, loin de vouloir menacer la France, n'a voulu que lui rappeler l'obligation où il se trouveroit, comme Chef de l'Empire co-Etat & voisin, de secourir un autre Etat d'Empire contre d'injustes attaques, dont menaçoit évidemment la violence extrême qui se manifestoit dans les dispositions de l'Assemblée Nationale, ainsi que des Départemens & Municipalités les plus voisines, joint à une telle précipitation, les proportions de mesure qui ne permettent aucun délai dans les ordres du secours éventuel; & comme il est d'une égale évidence, qu'il n'étoit pas resté un doute à la France sur les véritables intentions de l'Empereur, il s'enfuit qu'au résultat, le premier chef des explications demandées ne fournissoit pas le moindre objet d'éclaircissement, si l'on n'avoit voulu absolument en faire naître (*Nous donnerons demain la suite*).

ERRATA.

N° 64, colonne 2, ligne 9: gray, charbon, fociles, lisez jayet, charbon fossile.

PRIX DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

Février 1792.	Du 27.	Du 1 Mars.
	liv. s. d.	liv. s. d.
Or de Portugal, le marc..	1360 ..	1370 ..
— de Mexique, id.....	1348 ..	1360 ..
— du Pérou, id.....	1348 ..	1360 ..
Guinée, id.....	1360 ..	1370 ..
Or de Ducats, l'once.....	176 ..	176 ..
— fin, à 23 karats $\frac{3}{4}$, id....	184 ..	182 ..
— Id. à 20 karats, id.....	142 ..	148 ..
Argent à 11 den. 20 gr. id..	92 ..	94 ..
— à 11 d. 10 gr. le marc.....	90 10 ..	91 ..
Piastres, id.....	96 ..	95 ..

SPECTACLES du 5 Mars.

THÉÂTRE DE LA NAT. Le vieux Célibataire; & le Cercle.
 THÉÂTRE ITAL. La 1^{re} représentation du Suborneur, Comédie nouv. en un acte & en vers; & l'Amitié à l'épreuve.
 THÉÂTRE DE LA RUE FEYDEAU. La Pazza d'Amore, Opéra.
 THÉÂTRE DU MARAIS. Le François à Londres, les Plaideurs; & le Commissaire & le Jockey.